

Rapport d'activité 2024



comité
d'experts climat
comité van
klimaatdeskundigen
.brussels 

Rédaction

Secrétariat du Comité d'Experts Climat

Mise en page

Idealogy

Éditeur responsable

Caroline Vinckenbosch – Directrice de Brupartners

Traduction

Brussels Language Services




Table des matières

	Préface	04
	1. Le Comité d'Experts Climat	06
	1.1. La création.....	06
	1.2. La composition.....	06
	1.3. Les missions.....	10
	1.3.1. La mission d'évaluation.....	10
	1.3.2. La mission consultative.....	11
	1.4. Le Secrétariat.....	11
	2. Les activités du Comité en 2024	13
	2.1. Le rapport d'évaluation annuel.....	13
	2.1.1. Le rapport d'évaluation annuel 2024.....	14
	2.1.2. Le rapport d'évaluation annuel 2025.....	21
	2.2. Les avis.....	23
	2.3. Les consultations et les collaborations.....	23
	3. Le budget et la gouvernance	28
	3.1. Budget.....	28
	3.2. Gouvernance.....	28
	4. Conclusion	30



Préface

Il est, chaque année, de plus en plus évident que nous traversons une crise environnementale et climatique sans précédent. L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a en effet confirmé que les dix dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, et que l'année 2024 a été « *la première année civile où la température moyenne mondiale dépasse de plus de 1,5° C* » la moyenne de la période préindustrielle.

Les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) attestent par ailleurs de l'accélération des dérèglements climatiques, dont les effets sont déjà perceptibles à l'échelle planétaire. Le Stockholm Resilience Center a également confirmé que 6 des 9 limites planétaires ont été dépassées, menaçant l'équilibre des écosystèmes qui soutiennent la vie sur Terre.

Face à ces constats, la Belgique et la Région bruxelloise demeurent vulnérables face aux nombreux risques climatiques et environnementaux qui les menacent tels que, entre autres, l'intensification des vagues de chaleur, la recrudescence des inondations ou l'appauvrissement de la biodiversité. Il est désormais urgent et indispensable que des mesures environnementales concrètes et efficaces soient mises en place afin, d'une part, de diminuer notre impact sur les dérèglements climatiques et, d'autre part, de permettre à la Région bruxelloise de s'adapter à leurs effets.

Dans ce contexte, l'objectif du Comité d'Experts Climat est de comparer les ambitions politiques du Gouvernement bruxellois aux effets concrets de leur mise en œuvre sur le terrain. Sous la forme d'un rapport d'évaluation annuel, il analyse

les mesures environnementales déjà mises en œuvre et prévues, et formule des recommandations afin de soutenir le Gouvernement dans l'élaboration de ses politiques. Composé de plusieurs membres aux expertises variées et complémentaires, la force du Comité réside dans la palette de ses compétences en matière environnementale, ainsi que dans son indépendance vis-à-vis des politiques.

Si le Comité, grâce à ses travaux, entend participer à l'élaboration de politiques environnementales justes et fortes, il doit néanmoins faire face à plusieurs obstacles qui rendent son travail long et complexe.

Premièrement, la nature même de la composition du Comité implique des difficultés logistiques. D'une part, les membres réalisent leur activité au sein du Comité en complément d'autres obligations et opportunités professionnelles. Ce manque de disponibilité conduit certains membres à se désengager progressivement de leur mandat, compromettant ainsi la continuité des travaux et provoquant une rupture dans la transmission des connaissances et des méthodologies employées. D'autre part, le remplacement de ces membres, étant donné les procédures administratives prévues par l'arrêté Comité Climat, s'avère être un processus long et compliqué. Le respect des quotas concernant le genre, la langue et la profession, notamment, ralentit le renouvellement et la reconstitution complète des effectifs du Comité.

Deuxièmement, l'accès aux données et aux indicateurs nécessaires à une évaluation rigoureuse des politiques climatiques demeure restreint pour le Comité. Ces informations, essentielles à la prise de décisions et à l'ajustement des stratégies,



restent souvent inaccessibles ou difficilement exploitables.

Ce manque de transparence et de fluidité entrave dès lors l'élaboration de recommandations fondées sur des éléments factuels.

Dernièrement, de nombreux plans et stratégies sont adoptés, mais leur application demeure hétérogène et insuffisamment coordonnée. Si certains dispositifs sont juridiquement contraignants comme les certificats verts ou le Plan Air Climat Energie (PACE), d'autres, à l'instar du Plan Nature, restent dépourvus de caractère obligatoire, ce qui affaiblit leur portée réelle et rend leur évaluation hasardeuse. Par ailleurs, certaines conséquences sociales des mesures et plans adoptés limitent leur efficacité et leur acceptabilité. L'intégration progressive de ces enjeux sociaux et comportementaux est également une priorité pour le Comité.

Face à ces défis, une gouvernance plus agile et réactive est nécessaire. Le Comité a maintes fois plaidé en faveur d'une concertation renforcée entre le Comité, les Ministres, le Parlement et les Administrations afin d'assurer un suivi plus régulier des recommandations et d'ajuster les mesures en conséquence. Il est d'avis qu'un comité d'évaluation scientifique a pour mission d'éclairer et d'évaluer les prises de décision en proposant des orientations fondées sur des données fiables. Son efficacité repose donc sur une intégration étroite dans le processus décisionnel ainsi que sur un dialogue régulier avec les autorités compétentes. Au vu du caractère annuel du rapport d'évaluation transmis au Gouvernement, le Comité déplore que les contacts avec les autorités n'aient lieu qu'une fois par an, alors que des échanges réguliers faciliteraient et amélioreraient le travail

du Comité. En effet, le Comité regrette notamment que la disposition qui permet au Gouvernement de consulter spontanément le Comité sur toute question portant sur le Climat n'ait, à ce jour, jamais été mobilisée.

Le Comité constate également la fragilité des capacités de la Région bruxelloise à répondre efficacement aux défis environnementaux. Dans un système de gouvernance aussi complexe que celui de la Belgique, une telle inertie représente un risque majeur. L'incapacité à traduire les engagements en actions concrètes expose Bruxelles à des conséquences graves, affectant tant la qualité de vie de ses habitants que la soutenabilité à long terme de son développement et accroissant les impacts environnementaux au-delà de ses frontières régionales.

Le Comité maintient sa volonté de mener à bien sa mission d'évaluation et de recommandation des politiques publiques climatiques. Toutefois, afin que celle-ci puisse être à la hauteur de l'urgence climatique à laquelle la Région bruxelloise fait face, il est impératif de renforcer la cohérence et l'efficacité des mesures adoptées, en garantissant leur mise en œuvre effective et en instaurant un suivi transparent et rigoureux.

Enfin, le Comité compte désormais 2 années complètes de travail à son actif et dispose donc d'une bonne vue d'ensemble sur les obstacles administratifs auxquels il fait face. Il appelle donc le Gouvernement à remédier rapidement à ces difficultés afin de permettre au Comité de continuer son travail de contributions à des politiques environnementales fortes dans les meilleures conditions.

Leo Van Broeck - Président

| 1 | Le Comité d'Experts Climat

1.1. La création

Dans sa Déclaration de Politique Générale 2019-2024, le Gouvernement bruxellois évoquait dès 2019 qu'« un comité d'évaluation interdisciplinaire et indépendant, composé d'experts scientifiques, sera institué au sein du Conseil de l'Environnement et sera chargé de remettre annuellement un rapport au Parlement sur l'état des politiques publiques en matière de stratégie climatique et de biodiversité régionale ».

La traduction de cette intention s'est officialisée via l'ordonnance du 17 juin 2021 qui modifie l'ordonnance dite « Climat », également connue sous le vocable Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE).

Concrètement, le Parlement bruxellois a créé, auprès du Conseil de l'Environnement, un Comité d'Experts Climat, composé d'experts scientifiques indépendants, qui remet annuellement au Gouvernement et au Parlement un rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes et contenant des recommandations fondées sur cette évaluation.

L'arrêté d'exécution du 28 octobre 2021 (ci-après « arrêté Comité Climat ») précise les modalités pratiques relatives au Comité : son fonctionnement, sa composition, ses missions, son Secrétariat, etc.

1.2. La composition









L'arrêté Comité Climat précise que le Comité est composé d'un **Président**, d'un **Vice-Président** ainsi que d'**au minimum 4 membres et au maximum 6 autres membres**. Le mandat des membres du Comité est d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) rassemble plusieurs réglementations environnementales et climatiques.

C'est dans ce Code que sont notamment repris les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les principes qui guident la politique climatique régionale et la création du Comité d'Experts Climat.



Ces membres sont des experts indépendants issus de différentes disciplines scientifiques. Les changements climatiques impactant l'ensemble des composantes de la Société, l'arrêté Comité Climat définit les différentes disciplines représentées parmi les experts, à savoir :

 Climatologie	 Villes durables	 Économie et entreprise	 Qualité de l'air et mobilité
 Aspects sociaux	 Énergie	 Biodiversité	 Technologie

Outre ce critère lié à l'expertise (un minimum de 5 ans d'expertise est requis), une représentation équilibrée entre les genres (maximum 2/3 du même genre) et entre les rôles linguistiques (maximum 2/3 du même rôle linguistique) sont également à respecter à tout moment au sein du Comité. La moitié des membres doit également être issue de la communauté académique.

Les critères de sélection étant définis, le Gouvernement a lancé un appel à candidatures en décembre 2021 auquel 42 personnes ont répondu, ce qui démontrait l'intérêt porté aux enjeux climatiques.

L'évaluation des candidats a été confiée, par l'arrêté Comité Climat, à un jury composé du Président et de 4 membres du Conseil de l'Environnement. Tous les candidats répondant aux critères de sélection ont été auditionnés par le jury. Après délibération, le jury a proposé au Gouvernement une liste double, à savoir une liste préférentielle de 8 candidats et une seconde liste de 8 candidats.

Le Gouvernement a approuvé la première liste et pris un [arrêté le 5 mai 2022¹](#) portant nomination des membres et de la Présidence du Comité d'Experts Climat.

Les candidats non sélectionnés constituent une liste de réserve et peuvent être appelés à siéger au Comité dès lors qu'un membre est démissionnaire.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 mai 2022 portant nomination des membres du Comité d'Experts Climat, son Président et Vice-Président.



Au 31 décembre 2024, le Comité était composé des membres suivants :



Leo VAN BROECK
Président

Expert en villes durables et urbanisme
Retraité du secteur académique : KU Leuven
Néerlandophone



Julien BLONDEAU

Expert en énergie et technologie
Secteur académique : Vrije Universiteit Brussel
Francophone



Geoffrey GRULOIS

Expert en villes durables et urbanisme
Secteur académique : Université Libre de Bruxelles
Francophone



Bruno HOORNAERT

Expert en mobilité et qualité de l'air
Secteur public
Coordinateur de l'équipe transport - Bureau Fédéral du Plan
Néerlandophone



Audrey-Flore NGOMSIK

Experte en économie et aspects sociaux et comportementaux
Secteur privé
CEO de Trianon Scientific Communication
Francophone



Au cours de l'année 2024, 4 membres ont quitté le Comité et 2 nouveaux membres l'ont rejoint : Bruno HOORNAERT, expert en mobilité et qualité de l'air, et Audrey-Flore NGOMSIK, experte en économie et aspects sociaux.

Le Comité n'étant plus au complet, les procédures de remplacement des membres démissionnaires sont en cours. Au regard du nombre de critères à respecter pour désigner un nouveau membre, la liste de réserve n'est plus assez fournie. Un nouvel appel à candidature a été lancé en mai 2025.

Le Comité étant composé principalement de professionnels issus des secteurs académique et privé, il bénéficie d'une expertise diversifiée et d'un regard indépendant sur les politiques publiques. Toutefois, l'évolution des obligations professionnelles des experts et les opportunités qui se présentent à eux peuvent les amener à se désengager, compromettant ainsi la composition du Comité et la continuité des travaux. Les experts siégeant au sein du Comité sont rémunérés via un jeton de présence pour leur participation aux réunions. En conséquence, leur engagement au sein du Comité demeure une activité qu'ils réalisent en complément de leur travail principal. Cette particularité influence leur disponibilité et leur capacité à s'investir de manière continue dans les travaux du Comité. Avec 4 démissions, l'année 2024 a été particulièrement compliquée. En effet, ces démissions engendrent plusieurs conséquences.

D'une part, les procédures administratives liées au remplacement des membres sont longues et le respect des quotas complexe, retardant la composition effective du Comité.

D'autre part, la perte de continuité dans les travaux affecte la transmission des connaissances et des méthodologies employées, ce qui pourrait nuire à la cohérence et à l'homogénéité des évaluations annuelles. Par ailleurs, l'intégration des nouveaux experts demande un temps d'assimilation, ralentissant la production des analyses et la rédaction du rapport annuel d'évaluation.

Afin de limiter ces difficultés, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées. Il serait pertinent de prévoir une simplification des mécanismes administratifs liés à la désignation des nouveaux membres ou un assouplissement des règles relatives à la composition du Comité (quotas) ce qui permettrait de réduire les périodes de vacances.

Le renouvellement régulier des membres du Comité constitue un enjeu majeur pour la stabilité et l'efficacité de ses travaux. Le Secrétariat du Comité a entamé des discussions avec Bruxelles Environnement pour simplifier l'arrêté encadrant le Comité et revoir les modalités de fonctionnement et de composition.



1.3. Les missions

Le Comité s'est vu confier 2 missions principales : **une mission d'évaluation des politiques climatiques régionales et une mission consultative** sur ces mêmes thématiques.

1.3.1. La mission d'évaluation

Définie par l'arrêté Comité Climat du 28 octobre 2021, le Comité s'est vu confier la mission de rédaction d'un « *rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes (...) et contenant des recommandations au Gouvernement fondées sur cette évaluation* ». Le rapport couvre les différentes thématiques dont l'expertise est représentée au sein du Comité. En principe, les experts évaluent donc les différents plans et mesures régionaux ayant des incidences sur la politique climatique et formulent à cet égard des recommandations.

Dans ce rapport, le Comité doit également évaluer le respect des principes de la Gouvernance climatique tels qu'ils sont définis dans le [COBRACE²](#), à savoir :

- **Le principe de justice sociale et de transition juste** qui implique que la prévention et la réduction des inégalités sociales et des situations de précarité fassent partie intégrante de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques ;
- **Le principe de contribution citoyenne** selon lequel la Région reconnaît et facilite l'apport de l'action collective citoyenne pour développer et gérer certaines ressources communes et contribuer à la réponse aux enjeux environnementaux, en particulier climatiques ;
- **Le principe de progression** selon lequel la révision des objectifs et des politiques climatiques doit viser systématiquement un niveau supérieur d'ambition ;
- **Le principe de mutualité** selon lequel tout pouvoir public régional et local agit de manière à renforcer l'efficacité des mesures prises par tout autre pouvoir public régional et local, au regard des objectifs globaux fixés, et vérifie systématiquement l'impact éventuel d'une mesure sur la politique climatique bruxelloise ;
- **Le principe de la réduction intégrée de la pollution** selon lequel la politique climatique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, de la qualité de l'air, de l'eau ou d'autres composantes de l'environnement ;

2 Articles 1.2.5 et 1.5.1 du Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie - www.ejustice.just.fgov.be/img_U/pdf/2013/05/02/2013031357_F.pdf.



- **Le principe d'innocuité** selon lequel aucune mesure prise par les pouvoirs publics régionaux ne peut porter atteinte aux objectifs climatiques à moyen et long termes.

Une fois le rapport rédigé, le Comité le soumet au Conseil de l'Environnement, qui dispose de 30 jours pour rédiger un avis sur ce rapport.

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Secrétariat transmet le rapport du Comité et l'avis du Conseil de l'Environnement au Gouvernement et au Parlement.

Le rapport du Comité est ensuite examiné chaque année en séance plénière du Parlement lors d'un **Jour du Climat** institué par le Parlement au plus tard le 15 juin. Les membres du Comité présentent les résultats de leurs travaux devant une séance plénière du Parlement à laquelle les membres du Gouvernement participent également. Ces derniers apportent des réponses et des compléments d'informations aux recommandations formulées par le Comité.

1.3.2. La mission consultative

La seconde mission du Comité est celle d'un organe consultatif. Elle consiste à formuler des avis sur tout texte réglementaire ou projet en matière de climat concernant la Région de Bruxelles-Capitale. Après le passage en première lecture du texte législatif ou réglementaire, le Gouvernement bruxellois sollicite le Comité afin qu'il puisse rendre son avis sur celui-ci. Le Comité dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son avis. Il peut demander au Gouvernement un délai de 30 jours supplémentaires.

Le Comité a également la possibilité de rendre des avis de sa propre initiative sur les thématiques climatiques.

L'avis du Comité est consultatif. Le Gouvernement choisit donc de tenir compte ou non des remarques formulées par le Comité.

1.4. Le secrétariat

Le rôle du Secrétariat du Comité est défini dans l'arrêté Comité Climat : « *La mission du Secrétaire est d'assister le Président du Comité dans sa gestion quotidienne du Comité afin que celui-ci puisse remplir ses missions, notamment en préparant et assurant le suivi des réunions* ».

Le Secrétariat intervient également dans les travaux du Comité en collectant des informations nécessaires au travail des experts ou en facilitant les échanges entre le Comité et les acteurs extérieurs comme notamment les Administrations régionales, des experts externes, le Gouvernement, le Parlement ou le Conseil de l'Environnement.



Enfin, le Secrétariat s'assure de la publication des travaux du Comité.

Le Secrétariat est actuellement assuré par Youssouf BADY (ybody@brupartners.brussels) qui est le point de contact du Comité.



▲
Youssouf Bady
Secrétaire

▲
Leo Van Broeck
Président

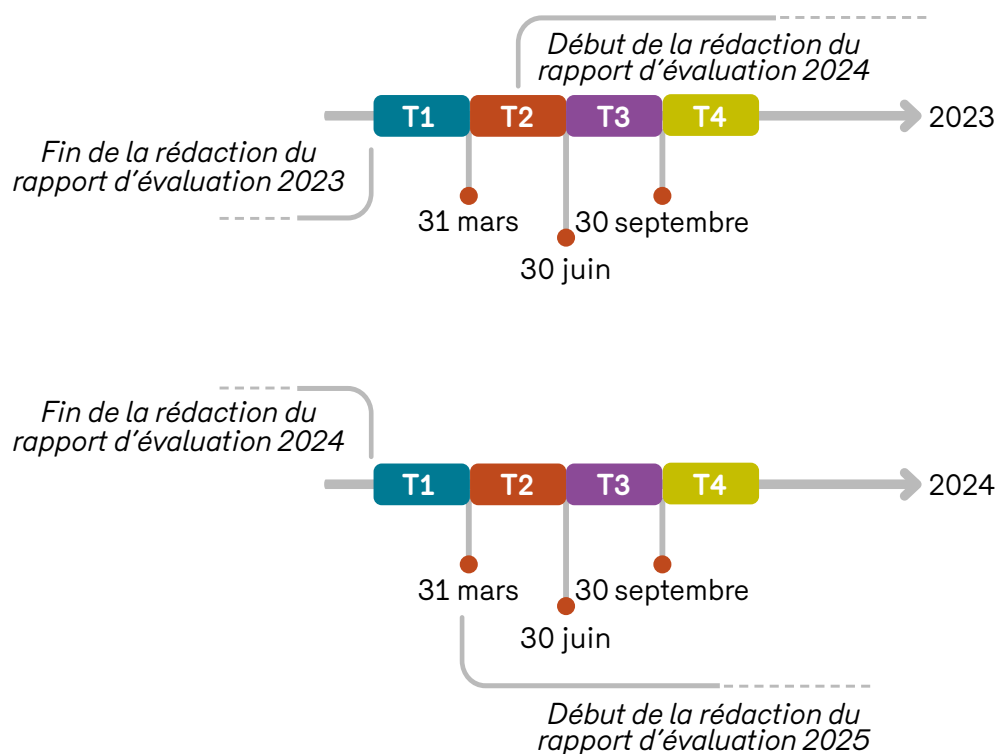
| 2 | Les activités du Comité en 2024

2.1. Le rapport d'évaluation annuel

Chaque année, le Comité remet, au plus tard le 31 mars, son rapport d'évaluation de l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes au Gouvernement et au Parlement bruxellois. L'année 2024 a donc été consacrée d'une part, à la finalisation du rapport d'évaluation 2024 de janvier à mars, et d'autre part à la préparation, du rapport d'évaluation 2025 d'avril à décembre.

La préparation et la rédaction du rapport débutent au cours de l'année concernée et s'achèvent l'année suivante. Le premier trimestre de cette seconde année est alors dédié à la finalisation du rapport, incluant son approbation, sa traduction, sa mise en page et sa publication.

Rapport d'activité 2024





2.1.1. Le rapport d'évaluation annuel 2024

La rédaction

Le rapport d'évaluation annuel 2024 a constitué le premier rapport complet rédigé par le Comité. En effet, le Comité ayant été mis en place en 2022, il n'avait pas encore disposé d'une année complète pour travailler sur son rapport sorti en 2023 (appelé alors « Rapport Préliminaire »).

Pour la rédaction de ce rapport 2024, le Comité a décidé de mettre en place, en 2023, 5 groupes de travail (GT) étudiant chacun une thématique précise. Chacun de ces GT a organisé son travail de manière autonome en analysant les plans et mesures régionales pertinents, auditionnant des experts (comme Aurore FRANSOLET³) ou des représentants d'Administrations (Bruxelles Environnement ou Urban).

Chaque GT a désigné un pilote qui a reçu pour mission de garantir, avec le soutien du Secrétariat du Comité, que l'ensemble des contributions soient ensuite compilées et harmonisées dans le rapport d'évaluation.

Pour le rapport d'évaluation 2024, les GT étaient les suivants :

GT	Thématiques étudiées	Pilote du GT
Émissions	Climat, qualité de l'air et énergie	Julien BLONDEAU
Espace	Rénovation, biodiversité, aménagement du territoire, mobilité	Leo VAN BROECK
Société	Transition juste et participation citoyenne	Louise KNOPS ⁴
Gestion	Gouvernance, innovation et action publique	Geoffrey GRULOIS
Flux et matériaux	Alimentation durable, économie circulaire, déchets et ressources	Marcelline BONNEAU ⁵

Le travail en petits groupes a permis de mener une évaluation approfondie des politiques publiques liées aux enjeux climatiques. S'appuyant sur une démarche académique, les membres de chaque GT ont analysé les stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics dans leurs thématiques respectives afin d'évaluer leurs contributions à l'atteinte des objectifs climatiques.

Cette réflexion s'est nourrie d'un examen détaillé des plans et mesures régionaux, d'une revue exhaustive de la littérature scientifique la plus récente et de l'audition d'experts et de représentants des Administrations concernées. Ces travaux ont

³ Membre académique du Haut Comité pour une transition juste et autrice du rapport sur la transition juste en Belgique.

⁴ L. KNOPS était membre du Comité jusqu'en février 2024.

⁵ M. BONNEAU était membre du Comité jusqu'en septembre 2024.



permis d'identifier les forces et les faiblesses des politiques actuelles pour faire face à la crise écosystémique et climatique globale.

Au-delà de cette évaluation, les différents GT ont élaboré des recommandations pertinentes et applicables à destination des décideurs publics.

Une fois les travaux de rédaction menés au sein de leur GT, chaque pilote a soumis les conclusions aux membres du Comité afin de favoriser un échange constructif et d'intégrer d'éventuels ajustements avant la validation finale. L'ensemble des contributions a ensuite été consolidé dans un rapport final, pensé comme un outil stratégique à la fois d'aide à la décision et de sensibilisation. Ce document de référence ambitionne ainsi de guider l'action publique vers des solutions plus efficaces et adaptées aux défis climatiques actuels et futurs.

Le résumé du rapport d'évaluation 2024

L'année 2024 a été marquée par des températures record, illustrant un réchauffement à Bruxelles deux fois plus rapide que la moyenne mondiale. Cette évolution entraîne des conséquences importantes, notamment sur l'intensification des vagues de chaleur et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le rapport 2024 s'inscrit donc dans un contexte d'urgence climatique et de dépassement des limites planétaires. Il se concentre principalement sur 2 thématiques centrales (l'énergie et la biodiversité) dans la transition environnementale de la Région, tout en abordant également d'autres thèmes environnementaux importants.



L'énergie

Selon le Comité, la **transition énergétique** constitue un enjeu central dans la lutte contre les dérèglements climatiques, ainsi que dans l'adaptation à leurs effets. Le rapport d'évaluation 2024 analyse principalement la mise en œuvre du Plan Air Climat Énergie (PACE), adopté en avril 2023, et des grands plans et mesures ayant un lien avec la politique climatique régionale. Le PACE, en particulier, ambitionne une réduction de 47 % des émissions directes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2005, et un objectif de neutralité carbone pour 2050.

A Bruxelles, la consommation d'énergie reste fortement dépendante du gaz et la Région doit encore définir une feuille de route claire pour en sortir. L'essor des énergies renouvelables, notamment photovoltaïques, doit être encouragé, tout comme l'amélioration des mécanismes de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Comité estime également que la Région doit améliorer le suivi des émissions indirectes, dont l'impact reste largement sous-estimé, afin d'obtenir une vision plus précise de son impact environnemental global.



La biodiversité

Concernant la **biodiversité**, le rapport d'évaluation 2024 met en évidence un état critique de la connaissance des écosystèmes bruxellois. Malgré la présence de données scientifiques et cartographiques produites par Bruxelles Environnement, l'absence d'un baromètre officiel et accessible empêche une évaluation claire et transparente de l'évolution de la biodiversité dans le temps.

Le lien entre climat et nature demeure par ailleurs sous-exploité dans les politiques régionales. Le Comité appelle donc à la mise en place d'un Plan Nature contraignant et garantissant un suivi rigoureux d'indicateurs écologiques alignés sur les recommandations du Comité, à savoir la garantie de l'autonomie des écosystèmes, à travers des approches comme le réensauvagement trophique, afin de rétablir les chaînes alimentaires et les services écosystémiques essentiels.

Enfin, la déminéralisation de l'espace urbain et le réensauvagement de certaines zones sont recommandés pour améliorer la résilience des écosystèmes locaux. Le Comité souligne que la simple augmentation de la végétation urbaine, sans diversité génétique ni prise en compte des fonctions écologiques, reste insuffisante au regard des enjeux et objectifs en matière de biodiversité.



Les autres thèmes environnementaux importants

Outre les thèmes de l'énergie et de la biodiversité qui constituent de véritables leviers dans la transition environnementale de la Région, d'autres thématiques tout aussi importantes sont abordées dans le rapport 2024. Le Comité a toutefois fait le choix de moins les développer en raison de la disponibilité des experts dédiés et de l'agenda politique régional, avec, entre autres, l'adoption du PACE. Il insiste notamment sur :

- La nécessité d'une meilleure intégration des politiques publiques en matière **d'urbanisme** et de **mobilité** ;
- L'importance d'une simplification de la **gouvernance** et d'une rationalisation des acteurs publics qui permettraient d'optimiser l'efficacité des politiques climatiques ;
- L'intérêt d'une plus grande **participation citoyenne**. Il souligne le besoin d'une gouvernance plus inclusive, où les habitants, les collectifs et les coopératives énergétiques jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques climatiques. Une attention particulière doit également être portée aux inégalités environnementales, afin que la transition soit socialement juste et bénéfique pour l'ensemble des habitants de la Région ;



- Le besoin de renforcer le **suivi** et **l'évaluation des politiques mises en place**. L'instauration d'un tableau de bord public regroupant l'ensemble des indicateurs climatiques et environnementaux permettrait d'améliorer la transparence et l'efficacité des actions entreprises ;
- L'amélioration de la **collaboration** entre les différents niveaux de gouvernance, notamment entre le Comité d'Experts Climat et le Comité Fédéral sur le Climat. Pour cela, le Secrétariat du Comité a rencontré les membres du Belgian Climate Centre pour préparer les futures collaborations une fois l'entité fédérale totalement formée.



Télécharger le
rapport d'évaluation
2024 ici

De manière générale, le rapport d'évaluation 2024 insiste sur la nécessité d'accélérer la transition climatique à Bruxelles. Il appelle à une coordination plus efficace des politiques publiques et à une implication renforcée de l'ensemble des acteurs régionaux. Pour atteindre ses objectifs climatiques, la Région doit mettre en œuvre des actions ambitieuses, cohérentes et inclusives, afin de garantir une réponse adaptée au dépassement des limites planétaires et aux enjeux environnementaux locaux.

Les recommandations du rapport d'évaluation 2024

En conclusion de son rapport d'évaluation 2024, le Comité a proposé une synthèse des recommandations issues de l'analyse des différents experts.

Ces recommandations sont organisées par thématique ci-dessous :



Énergie



Social



Biodiversité



Urbanisme



Gouvernance



Mettre à jour la cartographie des îlots de chaleur de la Région.



Définir des objectifs de consommation énergétique successifs intermédiaires et les moyens associés dans une feuille de route de sortie du gaz.



Continuer à soutenir le système d'octroi de certificats verts pour l'énergie photovoltaïque.



Garantir l'implémentation de la méthodologie de calcul des émissions indirectes de la Région (Scope 2 et Scope 3), approuvée en 2023.



Définir des indicateurs de performance, tant pour la rénovation que pour la fourniture de chaleur verte, accompagnés d'une méthode de suivi et d'adaptation adéquate.



Revoir à la hausse les ambitions de la Région en termes de production intramuros d'énergie renouvelable.



Soutenir la rénovation énergétique et le développement de production d'énergie renouvelable à l'échelle du quartier.



Prévoir des mécanismes de financement alternatifs pour la rénovation ou les productions d'énergie renouvelable.



Identifier des leviers de réduction appropriés des émissions indirectes selon une trajectoire comparable à celle des émissions directes.



Définir la biodiversité au niveau régional et intégrer dans cette définition des indicateurs adaptés incorporant la quantité du vivant évoluant de manière autonome dans la Région.



Organiser la gestion et la communication autour des zones temporaires en collaboration avec les associations qui ont une légitimité auprès des citoyens.



Augmenter le nombre de corridors naturels et stimuler la migration de la faune, en examinant les possibilités de retrait des barrières physiques des espaces publics ou privés.



Créer un plan d'une échelle équivalente au PACE intégrant un volet nature et biodiversité tout aussi contraignant ou intégrer le Plan Nature au PACE.



Améliorer la coordination des actions et des stratégies locales et régionales pour la biodiversité.



Multiplier l'aménagement des berges vertes sauvages en intégrant un passage facile pour la faune.



Prévoir un calendrier, des objectifs intermédiaires contraignants et des indicateurs transparents adaptés aux objectifs Nature.



Déminéraliser au maximum l'espace public.



Privilégier la pose de ruches, nichoirs et toitures vertes sur les nouveaux bâtiments ou lors de rénovation, y compris dans les cas avec une valeur patrimoniale.



Quantifier le niveau d'autonomie des espaces verts de la Région en intégrant une typologie selon une gradation de la gestion et l'accessibilité : des espaces autonomes, gérés, accessibles ou de loisirs.



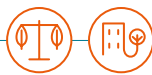
Renforcer les outils de déminéralisation des espaces privés dont les jardins en intérieur d'îlots et considérer les jardins comme un potentiel de continuité de la biodiversité.



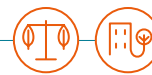
Intégrer la gestion différenciée dans les parcs classés, y compris dans les cas où les formes et les lignes du plan d'origine doivent être conservées.



Établir un cadre légal et une stratégie propre à l'occupation des zones temporaires.



Intégrer les politiques publiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité, de revitalisation urbaine, de restauration de la nature en vue d'opérationnaliser le principe de mutualité du PACE.



Intégrer les citoyens aux actions de lutte contre les dérèglements climatiques aux différents niveaux de pouvoir, pour assurer leur adhésion.



Faire coïncider les mailles apaisées avec les quartiers habités et les plans de végétalisation de l'espace public.



Rationaliser les acteurs publics régionaux au-delà des enjeux d'économie budgétaire pour intégrer la crise des limites planétaires.



Intégrer la participation citoyenne et les associations au niveau local de manière plus structurelle et plus en amont, notamment pour la mise en application des mailles apaisées.



Mobiliser les règles de réduction de l'occupation de l'espace de la voirie par le trafic et le parking automobile pour augmenter la végétalisation et les espaces de pleine terre dans l'espace public.



Favoriser les plans multisectoriels qui intègrent les enjeux climatiques à d'autres enjeux comme l'aménagement du territoire, la mobilité ou la justice sociale.



Structurer les plans locaux de mobilité avec le projet de ville (PRDD) et les plans d'investissement dans l'infrastructure et les espaces verts.



Institutionnaliser méthodologiquement la participation et la cocréation citoyennes des politiques publiques en y attribuant les outils et moyens nécessaires à leur mise en œuvre effective et pertinente.



Structurer et territorialiser les différents instruments d'action publique en fonction des échelles d'intervention.



Privilégier les actions collectives au subsidiaire individuel dans les différents plans en vue de réaliser des économies d'échelle et des mesures ambitieuses.



Travailler avec des acteurs relais et à l'échelle des quartiers pour garantir la représentativité dans le cadre des processus de cocréation et de participation et assurer une transition juste.



Intégrer et structurer les différents financements pour l'action collective citoyenne en faveur du climat.



Réaliser un tableau de bord numérique des objectifs, plans et indicateurs régionaux, accessible à tous, qui permet d'évaluer les mesures en fonction des ressources attribuées.



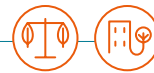
Réévaluer les Zones de Revitalisation Urbaine (ZRU) en fonction d'indicateurs liés aux inégalités environnementales.



Soutenir et intégrer les collectifs de citoyens en faveur du climat.



Assurer l'institutionnalisation des innovations sociotechniques en faveur du climat en privilégiant le dialogue et les interactions entre les acteurs de la quadruple hélice.



Soutenir les communautés hybrides (citoyens, experts, acteurs publics) sur le long terme ainsi que la montée en régime de l'action citoyenne et de l'expérimentation sociotechnique.

Les avis et présentations

Avant l'envoi du rapport d'évaluation 2024 au Gouvernement et au Parlement, le Comité a sollicité **l'avis du Conseil de l'Environnement** tel que prévu par l'arrêté Comité Climat. Une séance de présentation et de débat a été organisée entre les experts du Comité et les membres du Conseil en date du 5 mars 2024.

L'avis du Conseil de l'Environnement relatif au rapport d'évaluation du Comité est disponible via [ce lien](#).

Les 12 et 30 avril 2024, le Comité a également réalisé 2 **présentations de son rapport aux équipes de Bruxelles Environnement**, l'Administration pilotant notamment le PACE et de nombreuses mesures dont il est fait mention dans le rapport. Les débats constructifs qui ont suivi cette présentation ont permis aux experts du Comité d'approfondir leurs connaissances des enjeux de terrain tels qu'identifiés par les équipes chargées de les opérationnaliser. Des contacts ont également été pris avec des experts sur les thématiques de la mobilité (Bruxelles Environnement), de l'énergie (Task Force Energie) et de l'urbanisme (Urban, Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS)) collaborant sur le PACE en vue d'approfondir ces sujets dans les prochains rapports. Ces experts ont également pu réagir à la publication du rapport auprès des membres du Comité pour émettre leur avis et des recommandations pour les prochains rapports.

En raison de l'année électorale, le **Jour du Climat** au Parlement bruxellois n'a pas eu lieu en 2024. Cette journée, qui devrait se tenir chaque année avant le 15 juin, est normalement consacrée, à l'examen du rapport d'évaluation du Comité. Le Parlement bruxellois déterminera quand se tiendra le prochain Jour du Climat.

En raison de la situation politique, ni le Gouvernement, ni le Parlement n'ont réagi à la publication du rapport du Comité, à l'exception du Ministre en charge de la transition climatique qui a invité les experts du Comité à venir lui présenter leurs conclusions et recommandations en date du 22 avril 2024. Le Comité exprime ses regrets face à cette situation et formule l'espoir qu'une stabilisation du contexte politique régional en 2025 permettra aux députés, ainsi qu'aux membres du Gouvernement, de prendre pleinement en considération ses rapports et recommandations. Cette démarche est essentielle afin d'assurer l'atteinte des objectifs climatiques régionaux à moyen et long termes.



2.1.2. Le rapport d'évaluation annuel 2025

En 2024, le Comité a conservé sa volonté et sa détermination d'assurer une évaluation rigoureuse des politiques climatiques régionales et d'ainsi garantir la remise du rapport d'évaluation 2025 au Parlement et au Gouvernement régional dans les délais impartis. Ce travail s'est appuyé sur la méthodologie employée les années précédentes, ainsi que sur des contributions et consultations externes, mobilisant des expertises diversifiées et intégrant une analyse approfondie des données climatiques, environnementales et socio-économiques.

Conformément aux principes de gouvernance climatique définis dans l'ordonnance Climat et avec une méthodologie affinée lors des précédents rapports, le Comité a adopté une approche scientifique et multidisciplinaire. Cette méthodologie repose sur trois piliers :

1) L'organisation en groupes de travail thématiques

Pour garantir une expertise approfondie, le Comité s'est structuré autour de 5 GT et de leur pilote, chacun chargé d'analyser un domaine clé et de rédiger un chapitre en lien avec son expertise :

Thématique étudiée	Pilote du GT	Description
Climatologie	Rozemien DE TROCH ⁶	Suivi des tendances climatiques et de l'adéquation des politiques régionales aux objectifs climatiques.
Aménagement du territoire	Geoffroy GRULOIS ⁷	Intégration des enjeux climatiques dans la planification urbaine et la gestion des infrastructures.
Énergie	Julien BLONDEAU ⁸	Évaluation des mesures de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.
Mobilité	Bruno HOORNAERT	Analyse des évolutions en matière de transport et des politiques visant à réduire les émissions du secteur.
Transition économique	Audrey-Flore NGOMSIK	Intégration des impératifs climatiques dans le développement économique et le soutien aux secteurs en mutation.

Cette structuration a permis d'assurer une analyse détaillée des politiques publiques tout en facilitant la consolidation des conclusions dans une vision systémique.

Le cycle de rédaction du rapport commence de manière effective le 2^{ème} trimestre de chaque année. C'est pourquoi le contenu du rapport d'évaluation 2025 ne sera pas résumé ici, mais bien dans le rapport d'activité 2025.

6 R. DE TROCH était membre du Comité jusqu'en septembre 2024.

7 G. GRULOIS était membre du Comité jusqu'en mai 2025.

8 J. BLONDEAU était membre du Comité jusqu'en janvier 2025.



2) Un travail d'analyse fondé sur des données et des auditions d'experts

L'élaboration du rapport a nécessité un travail d'examen approfondi des plans et mesures en vigueur. Chaque GT a procédé à :

- L'analyse des documents stratégiques régionaux : le PACE, la Shifting Economy, les plans de mobilité et d'aménagement du territoire ;
- L'étude des indicateurs de performance : en s'appuyant sur les rapports officiels, les publications scientifiques, les avancées en matière de rénovation, l'évolution du mix énergétique et les chiffres relatifs à la mobilité durable ont été comparés aux objectifs fixés. Le Comité s'est notamment appuyé sur l'état de l'environnement publié par Bruxelles Environnement ainsi que sur les données de l'IBSA, de Perspective et de Brugel ;
- La réception de contributions externes : des représentants d'Administrations ont été sollicités afin d'apporter un éclairage complémentaire sur les défis rencontrés dans la mise en œuvre des plans et mesures qu'ils portent.

3) Un processus de validation et de finalisation en plusieurs étapes

Une fois les analyses finalisées, chaque GT a rédigé une contribution sectorielle, sous la supervision de son pilote. Ces contributions ont ensuite été consolidées en un document unique, soumis à l'ensemble du Comité pour validation. Afin d'assurer une cohérence globale, le Secrétariat du Comité a participé, fin 2024 et début 2025, à la mise en forme du rapport. Il garantit le respect des délais et de la forme finale du rapport avant son envoi au Gouvernement et au Parlement.

Lors de l'année 2024, le Comité s'est réuni 15 fois en réunion plénière ou en GT. Ces réunions ont permis :

- De valider la méthodologie et les axes d'analyse d'avril à juin 2025 ;
- D'assurer un suivi régulier de l'avancement des travaux et d'adapter la démarche en fonction des nouvelles données disponibles de juin à novembre 2025 ;
- De discuter et d'arbitrer les recommandations stratégiques, afin d'aboutir à des conclusions partagées et scientifiquement robustes en novembre et décembre 2025 ;
- De garantir que les recommandations formulées s'inscrivent dans une perspective opérationnelle.

Le Comité a ainsi pu remettre **son rapport d'évaluation dans les délais impartis, avant le 31 mars 2025**, conformément aux obligations fixées par l'ordonnance Climat.



Au-delà de son rôle d'évaluation, le Comité souhaite se positionner comme un acteur clé de la gouvernance climatique régionale, apportant une expertise indépendante et un regard scientifique sur les politiques publiques climatiques.

2.2. Les avis

En 2024, le Comité n'a pas été saisi par le Gouvernement et n'a pas rédigé d'avis d'initiative.

2.3. Les consultations et les collaborations

Pour alimenter leurs travaux, les experts du Comité consultent des collègues académiques, des représentants d'Administrations ou d'autres conseils consultatifs.

L'arrêté Comité Climat prévoit que « *le rapport d'activité annuel mentionne toutes les personnes externes au Comité rencontrées ou consultées* ». Afin de respecter les prescrits de l'arrêté, les consultations et collaborations du Comité sont référencées ci-dessous par institution.

Voici une liste des acteurs rencontrés et consultés en 2024 :

Bruxelles Environnement



**Coordination et consultation
2024
Administration**

Le Secrétariat du Comité consulte régulièrement les services de Bruxelles Environnement afin d'obtenir les données, les indicateurs ou les états d'avancement de différents plans ou mesures de la politique climatique régionale. Bruxelles Environnement est le coordinateur ou le porteur des principaux leviers de cette politique. Ces informations sont communiquées aux experts du Comité pour leur permettre de mener à bien leur mission d'évaluation.

Des échanges administratifs ont également lieu lors des procédures de remplacement des membres du Comité ou, comme ça a été le cas en 2024, lorsque le Comité demande le lancement d'un nouvel appel à candidature pour remplacer ses membres démissionnaires.

➔ www.environnement.brussels



Assemblée Citoyenne pour le Climat



Rencontre avec le Secrétariat de l'Assemblée Citoyenne pour le Climat
15.01.2024

Dispositif participatif permanent

Dans son travail d'évaluation, le Comité s'assure du bon respect des principes de participation et de contribution citoyenne. Dans ce cadre, le Comité a rencontré le Secrétariat de l'Assemblée Citoyenne pour le Climat qui a présenté la méthodologie et les résultats des premiers cycles de consultation citoyenne sur les thèmes de l'habitat et de l'alimentation.

➤ www.assembleeclimat.brussels

Commission Régionale de Développement



commission régionale de développement
gewestelijke ontwikkelingscommissie

Évènement de fin d'année - Présentation du rapport 2023
25.01.2024

Conseil consultatif

La Commission Régionale de Développement a convié le Comité d'Experts Climat à venir présenter son rapport d'évaluation 2023 lors de son évènement de fin d'année. Le Président du Comité y a donc présenté la méthodologie et les résultats préliminaires du Comité devant le public convié par la Commission.

➤ www.crd-goc.brussels

Le Conseil de l'Environnement



conseil de l'environnement
raad voor het leefmilieu
.brussels

Présentation du rapport d'évaluation 2024 dans le cadre de la demande d'avis

05.03.2024

Conseil consultatif

Dans le cadre de la demande d'avis au Conseil de l'Environnement portant sur le rapport d'évaluation 2024, les membres du Comité ont présenté la méthodologie et les résultats du rapport 2024 aux membres du Conseil et ont répondu à leurs questions.

➤ www.brupartners.brussels/fr/conseil-de-lenvironnement



Bruxelles Environnement - (Comité de direction)



Présentation du rapport d'évaluation 2024
12.04.2024
Administration

Suite à la publication de son rapport d'évaluation 2024, le Comité a été convié par le Comité de direction afin de lui présenter les principaux résultats. Bruxelles Environnement étant l'Administration coordonnant la mise en œuvre du PACE, il s'agit d'un interlocuteur essentiel pour le Comité.

➔ www.environnement.brussels

Cabinet du Ministre en charge de la Transition climatique



Présentation du rapport d'évaluation 2024
22.04.2024
Cabinet ministériel

Suite à la publication de son rapport d'évaluation 2024, le Comité a été convié par le Ministre en charge de la Transition climatique afin de lui présenter ses principaux résultats.

➔ www.maron-trachte.brussels/

Bruxelles Environnement - (équipes techniques)



Présentation du rapport d'évaluation 2024
30.04.2024
Administration

Suite à la présentation du rapport d'évaluation 2024 au Comité de direction de Bruxelles Environnement, le Comité a été convié à présenter son rapport et à en débattre avec les équipes techniques et administratives de Bruxelles Environnement en charge des plans et mesures évalués dans le rapport du Comité.

➔ www.environnement.brussels



Cellule Interdisciplinaire Climat



Stratégie long terme bas carbone

23.05.2024

Administration

La Cellule Interdisciplinaire Climat rassemble les agents en charge de la transition climatique au sein des différentes administrations de la Région. Elle est coordonnée par Bruxelles Environnement et a pour principal objectif de piloter la mise en œuvre du PACE et de la Stratégie à long terme bas carbone.

➤ www.environnement.brussels/citoyen/nos-actions/rapports-annuels/gouvernance-climatique-agir-ensemble-pour-le-climat-rapport-annuel-2023

Bruxelles Environnement (coordination Task force Energie)



GT Energie : présentation et échanges relatifs à la Task force énergie et à la stratégie long terme

18.09.2024

Administration

Dans le cadre d'une réunion du GT Énergie du Comité, les experts ont rencontré les chefs de services et chefs de projets en charge de la décarbonation de l'énergie régionale et de la coordination de la Task Force régionale pour la décarbonation de la chaleur.

➤ www.environnement.brussels

Belgian Climate Centre



Rencontre entre les Secrétariats suite à la mise en place du Belgian Climate Centre

26.09.2024

Centre de recherche

Suite à la mise en place du Comité d'Experts fédéral auprès du Belgian Climate Centre, les Secrétariats des 2 Comités se sont rencontrés pour déterminer les possibles collaborations et les enjeux communs.

➤ www.climatecentre.be



Urban



Réunion de travail relative à la mise en place de Sitex⁹ - Données de densité 05.09.2024 Administration

Dans le cadre d'une réunion du GT Aménagement du Territoire, les experts ont rencontré des responsables de services, coordinateurs et gestionnaires de programmes de l'Administration de l'urbanisme afin d'aborder les questions de revitalisation urbaine, les nouvelles versions des plans d'aménagement du territoire et la mise en ligne de l'outil d'inventaire de situation existante du territoire bruxellois SITEX.

➔ www.urban.brussels

⁹ La Situation existante de l'occupation du bâti et non bâti, dit SitEx, est un inventaire représentatif de l'occupation du territoire bruxellois.

| 3 | Le budget et la gouvernance

3.1. Le budget

Le Gouvernement bruxellois octroie une subvention annuelle à BRUPARTNERS pour le fonctionnement du Conseil de l'Environnement (et Comité des Usagers de l'eau) ainsi que du Comité d'Experts Climat.

La subvention 2024, d'un montant de 534.000 € pour ces Conseils, a financé les frais de personnel du Secrétariat de ces Conseils (3 ETP), les frais de fonctionnement généraux des Conseils (loyers, taxes, charges, etc.) et les projets spécifiques portés par chaque Conseil (dont les jetons de présence, les services externes de traduction, etc.).

3.2. La gouvernance

Afin d'assurer la transparence des jetons octroyés aux membres du Comité, le tableau récapitulatif ci-dessous reprend le nombre de jetons et le montant total annuel octroyé (pour la période du 4^{ème} trimestre 2023 et des 3 premiers trimestres de 2024¹⁰) à chacun des membres.

Le montant du jeton de présence est de 300 €/réunion pour le Président et le Vice-Président et de 120 €/réunion pour les autres membres du Comité.

Le tableau ci-dessous indique les montants perçus pour chaque membre :

¹⁰ Le 4^{ème} trimestre 2024 est comptabilisé sur le budget 2025 avec les 3 premiers trimestres de 2025.



Membres	Nombre de participations aux réunions (13 réunions au total)	Nombre de réunions avec jeton	Montant des jetons octroyé (€)
L. VAN BROECK	10	10	3.000
J. BLONDEAU ¹¹	10	10	1.740
L. KNOPS ¹²	1	1	300
J.-F. BASTIN	3	3	360
M. BONNEAU	0	0	0
R. DE TROCH	6	6	720
G. GRULOIS	8	8	960
B. HOORNAERT	3	3	360
A. F. NGOMSIK	3	2	240
Montant total des jetons de présence octroyé			7.680

Il est à noter que la participation des membres aux réunions officielles du Comité n'est pas représentative du travail qu'ils accomplissent. En effet, au-delà de ces réunions, ils sont amenés à récolter des informations qu'ils partagent et analysent en GT en vue de rédiger leur contribution au rapport d'évaluation du Comité. Ces réunions en GT portent sur des thématiques spécifiques et ne nécessitent donc pas la présence de l'ensemble des experts. Ils sont également sollicités pour présenter leur rapport et les recommandations à différentes instances ou pour participer à différents événements non rémunérés.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions et en fonction de son budget disponible, le Comité peut solliciter des experts externes rémunérés, ou à titre gratuit, et lancer des marchés publics pour réaliser des études en lien avec ses thématiques de travail.

En 2024, le Comité n'a pas fait appel à des experts externes rémunérés et n'a pas lancé de marché public pour la réalisation d'études.

11 J. BLONDEAU a été désigné Vice-Président du Comité en date du 30 mai 2024.

12 L. KNOPS était Vice-Présidente du Comité jusqu'en février 2024.

| 4 | Conclusion

Cette année 2024 a été l'occasion pour le Comité de mener plusieurs travaux d'évaluation. D'une part, celle des politiques climatiques de la Région de Bruxelles-Capitale. À travers la publication de son rapport d'évaluation annuel et les consultations menées, le Comité a cherché à apporter un éclairage objectif sur les avancées réalisées et les défis à relever pour atteindre les objectifs climatiques régionaux. D'autre part, les différents défis rencontrés au cours de cette année ont amené le Comité à évaluer son propre fonctionnement et ses besoins afin de pouvoir mener à bien ses missions dans les meilleures conditions.

L'évolution dans la composition du Comité (avec le départ de 4 membres et l'arrivée de 2 nouveaux experts) a représenté à la fois un défi et une opportunité. D'une part, la réorganisation interne du Comité a nécessité une période d'adaptation afin de préserver la continuité et l'efficacité de ses travaux. D'autre part, les nouvelles expertises ont déjà permis d'approfondir l'analyse des politiques de mobilité durable et des leviers économiques nécessaires à la transition climatique, renforçant ainsi la capacité du Comité à proposer des recommandations stratégiques sur ces thématiques clés. L'appel à candidature pour remplacer les membres démissionnaires restants a été lancé en mai 2025.

Ensuite, le Comité a mené une réflexion approfondie sur la méthodologie employée pour mener à bien ses travaux depuis son instauration. Après plusieurs années d'existence, il dispose désormais d'une bonne expérience qui lui permet d'améliorer son fonctionnement. Le Comité met ainsi en œuvre une nouvelle méthodologie de travail dès 2025, fondée sur l'expérience acquise au fil des 3 premières années. Cette nouvelle année promet également la formation d'un nouveau Gouvernement bruxellois.

Fort de ces nouvelles orientations, le Comité a amorcé l'année 2025 avec la volonté de relever les défis émergents et de continuer le travail d'évaluation des politiques climatiques de la Région. De grands sujets se profilent déjà à l'horizon : la définition des priorités en matière de climat pour le futur Gouvernement, l'analyse et l'évaluation du PACE lancé en 2023, l'absence de Plan Nature contraignant, pourtant essentiel afin d'évaluer l'état et de préserver la biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale, et enfin, la proposition de recommandations pour garantir que l'état budgétaire régional n'entrave pas la transition environnementale, et assure la mise en place des mesures climatiques recommandées par le Comité dans les priorités budgétaires.



Ces différents sujets seront abordés dans le rapport d'évaluation 2026 du Comité, dont la rédaction a démarré au deuxième trimestre de 2025. Pour ce faire, les GT thématiques mis en place en 2024 poursuivent leur analyse approfondie des plans et mesures régionaux, tout en intégrant les nouveaux enjeux identifiés.

Dans un contexte de transition politique et face aux défis à venir, le Comité d'Experts Climat réaffirme sa mission et son engagement à poursuivre son travail d'évaluation et de conseil. Il s'appliquera à jouer un rôle clé dans l'accompagnement des politiques publiques climatiques et à veiller à ce que la Région de Bruxelles-Capitale s'engage pleinement dans une lutte juste contre les dérèglements climatiques et le dépassement des limites planétaires.



comité
d'experts climat
comité van
klimaatdeskundigen
.brussels 